

MISE À JOUR - 6 janvier 2021
AUCUN CHANGEMENT POUR LES THÉRAPEUTES RITMA, TOUTES DISCIPLINES CONFONDUES

COUVRE-FEUX DE 20H00 À 5H00

Lors de la conférence de presse du Premier Ministre Legault en date du 6 janvier – 17 h, il a été annoncé qu'un couvre-feux serait en vigueur du samedi 9 janvier au 8 février.

La bonne nouvelle : la liste des commerces prioritaires qui restent ouverts est **SANS CHANGEMENT** tel que décrit sur Québec.ca à jour.

Extrait :

Services de soins de santé

Les services professionnels de soins de santé (dentistes, optométristes, physiothérapeutes, massothérapeutes, ostéopathes, etc.) ne sont pas visés par ces fermetures et pourront poursuivre leurs activités.

Urgence pendant le couvre-feux : notre position est claire :

Nous ne considérerons pas que vous pouvez gérer des urgences après 20h. Pour statuer d'une urgence, on doit être en mesure d'émettre un diagnostic. Ce qui n'est pas le cas d'aucun membre de RITMA. Déambuler pendant le couvre-feux pourraient vous mettre à risque de constat d'infraction.

Nous vous invitons donc à bien planifier pour que votre retour ainsi que celui de vos clients se fasse avant 20h.

Nous vous tiendrons au courant pour tout changement éventuel.

Quelques changements dans certains domaines ont été annoncés mais RIEN QUI TOUCHE LES ACTIVITÉS DES THÉRAPEUTES à part le couvre-feux. Le site www.quebec.ca reste votre meilleur ami pour les détails.